DGA TECH - FRANCE TRAVAIL

RÉHABILITATION DU SITE DE LA DGA TECH FRANCE TRAVAIL

231 avenue Clément Ader, Castelnau-Le-Lez, 34170

CCTP LOT 01 - DÉMOLITION - GROS OEUVRE - VRD (GO)

Marché : SICS2601

Maître d'ouvrage	France Travail – DGA Tech Département Logistique Immobilier Sécurité
Mainteneur	Vinci
Architecte de conception	Atelier Besnault et Coffre
Architecte d'exécution	EXM - Architectes
Bureau de contrôle	Risk Control
SPS	Risk Control
Bureau d'études thermique (BET)	BET Durand
Coordinateur SSI	Aussilium

SOMMAIRE

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES 3
1.1 PRÉSENTATION 3
1.1.1 FRANCE TRAVAIL 3
1.1.2 DGA TECH FRANCE TRAVAIL 3
1.1.3 DÉPARTEMENT 3
1.2 PRESCRIPTION GÉNÉRALES 4
1.2.1 Objet du marché 4
1.2.2 Description sommaire des ouvrages 4
1.2.3 Rappel de la réglementation 4
1.2.4 Visites de site obligatoire 5
2 DESCRIPTIF DES OUVRAGES 6
2.1 INSTALLATION DE CHANTIER 6
2.1.1 Planning et études d'exécution 6
2.2 DÉMOLITION 6
2.2.1 Édicule d'entrée 6
2.2.2 Édicule terrasse 7
2.2.3 Mur Rideau patio 7
2.2.4 Mur Rideau entrée 7
2.2.5 Attique Bâtiment B 7
2.3 OUVERTURES EN FACADES 8
2.3.1 Fenêtre 8
2.3.2 Portes-fenêtres 8
2.3.3 Hall d'entrée 9
2.4 OUVRAGES BÉTONS 9
2.4.1 Petite maçonnerie 9
2.4.2 Béton désactivé 10
2.4.3 Dalles béton 10
2.4.4 Massif Escalier 11
2.5 PIED DE FACADE 11
2.5.1 Caniveaux 11
2.5.2 Seuils béton 11
2.6 FLOCAGE 12
2.6.1 Plancher haut parking 12

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 PRÉSENTATION

1.1.1 FRANCE TRAVAIL

La présentation est consultable via le lien suivant :
https://www.francetravail.org/francetravail/

1.1.2 DGA TECH FRANCE TRAVAIL

La DGA TECH de France Travail est un établissement public autonome appliquant le code de la commande publique pour ses achats. Elle gère l'un des systèmes d'information (SI) les plus sollicités de France, desservant des millions de demandeurs d'emploi, d'entreprises, d'agents internes et de partenaires.

Le SI de France Travail est crucial pour ses missions, avec des millions de visites sur ses plateformes et des milliards d'actions utilisateur chaque année. Il repose sur une infrastructure technique étendue, incluant des mainframes, des serveurs et des milliers d'équipements informatiques répartis sur plusieurs sites et deux data centers.

La DGA TECH se concentre sur trois missions fondamentales : assurer la qualité, la fiabilité et la sécurité du SI, le faire évoluer en soutien des enjeux de l'établissement et garantir sa durabilité en évitant l'obsolescence. Elle suit ces missions via des indicateurs de performance et des enquêtes de satisfaction.

La sécurité du SI est une priorité, avec des millions d'attaques bloquées chaque année. La DGA TECH gère également un plan de projets annuel et des programmes pluriannuels pour faire évoluer le SI en réponse aux impératifs réglementaires et stratégiques.
Pour assurer la durabilité du SI, la DGA TECH met à jour régulièrement une trajectoire d'architecture et gère la dette technique. Elle encourage l'innovation technologique et intègre des pratiques de responsabilité sociétale et environnementale.

La DGA TECH adopte des modes de fonctionnement agiles et une organisation tournée vers les métiers et les usagers, avec des directions produits et des pôles de compétences. Elle est implantée sur 12 sites en France métropolitaine et emploie environ 1 600 agents.

1.1.3 DÉPARTEMENT

Au sein de la DGA Tech, la Direction des Sites et des Centres de Compétences (DSCC) a pour mission d'accompagner les différents sites et centres de compétences dans leurs besoins opérationnels et leur transformation. Elle contribue à garantir un environnement de travail performant, sécurisé et adapté aux évolutions de l'organisation.

Rattaché à la DSCC, le département LIS (Logistique, Immobilier, Sécurité) accompagne l'ensemble des sites de la DGA Tech sur les volets Logistique, Immobilier et Sécurité. Son rôle est d'appuyer les démarches de transformation et d'innovation tout en veillant à l'homogénéité des pratiques entre les différents sites. À ce titre, il intervient comme facilitateur et centre d'expertise auprès des acteurs locaux et contribue fortement à la Qualité de Vie au Travail des collaborateurs.

Le département LIS est organisé par compétence sectorielle et met à disposition des sites son expertise spécialisée. Ses collaborateurs accompagnent les Responsables de Sites et Centres de Compétences (RSCC) ainsi que les Gestionnaires de Sites (GS) sur des thématiques clairement identifiées.

L'équipe Logistique apporte son expertise dans la gestion des marchés nationaux et locaux, l'acquisition et la mise à disposition des équipements, du mobilier et des biens nécessaires au fonctionnement des sites.
L'équipe Immobilière contribue à la gestion, à l'optimisation et à la valorisation du patrimoine immobilier afin de répondre aux enjeux d'évolution et de transformation de la DGA Tech.
L'équipe Sécurité/Sûreté accompagne les sites sur l'ensemble des aspects liés à la sécurité des personnes, des biens et des installations, en garantissant l'application des exigences réglementaires et des standards internes.

Dans le cadre d'un marché de travaux, le département LIS constitue un acteur central pour la définition, le pilotage et le suivi des opérations d'aménagement, de rénovation ou d'adaptation des espaces de travail. Il veille à la prise en compte des contraintes techniques, immobilières, logistiques et de sécurité, tout en garantissant le respect des standards de France Travail et des orientations stratégiques de la DGA Tech.

1.2 PRESCRIPTION GÉNÉRALES

1.2.1 Objet du marché

Le présent document a pour principal objet de fixer les modalités techniques à respecter pour la fourniture et la mise en œuvre des matériaux nécessaires dans le cadre de la rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments tertiaires de la DGA Tech de France Travail.

1.2.2 Description sommaire des ouvrages

Sans que cette liste ne soit limitative, les travaux comprendront :

- Démolition d'ouvrages du bâtiment ;
- Ouvertures en façade ;
- Cheminements piétons ;
- Dallages extérieurs et intérieurs ;
- Petites maçonneries ;
- Seuils et caniveaux au droit des portes ;
- Flocage du parking.

1.2.3 Rappel de la réglementation

Tous les ouvrages seront exécutés conformément aux règles de l'art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles en vigueur à la date de signature du marché. Les travaux du présent lot « Démolition - Gros Œuvre - VRD » comprendront notamment la démolition des existants, les travaux de terrassement, de fondations, de structures béton, de maçonnerie parpaings, ainsi que les réseaux divers et la voirie extérieure.

Les ouvrages devront être conformes notamment aux textes et documents suivants :

Textes réglementaires généraux :

- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Le Code du Travail (notamment pour le terrassement, la démolition et la coactivité) ;
- Le Code de l'Environnement (gestion des déchets, protection des sols et des eaux, ICPE) ;
- Les règlements sanitaires en vigueur ;
- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique ;
- La réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées ;
- Les prescriptions du Coordonnateur SPS ;
- Les prescriptions du Contrôleur Technique ;
- Les prescriptions des services administratifs compétents.

Normes et documents techniques :

Curage et Démolition :

- NF DTU 65.1 : Démolition de bâtiments et structures ;
- Code de l'Environnement : Gestion des déchets dangereux si applicable.

Terrassement et Fondations :

- NF DTU 11.1 : Terrassements pour le bâtiment ;
- NF DTU 13.11 : Fondations superficielles (Semelles filantes, radiers, plots) ;
- NF DTU 13.12 : Fondations profondes (Pieux, micropieux - si applicable) ;
- NF DTU 13.2 : Travaux de drainage et d'assainissement autour des bâtiments ;
- Norme NF P 94-100 : Identification des sols (Référence aux études géotechniques G2/G3).

Béton Armé et Maçonnerie :

- NF DTU 21 : Exécution des structures en béton (Règles générales pour le béton armé) ;
- NF DTU 23.1 : Maçonnerie de petits éléments ;
- NF DTU 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments (Parois et murs) ;
- NF EN 206/CN : Béton – Spécification, performance, production et conformité ;

- NF EN 1992 (Eurocode 2) : Calcul des structures en béton ;
- NF EN 1997 (Eurocode 7) : Calcul géotechnique ;
- NF EN 10080 : Aciers pour l'armature du béton.

VRD (Voirie et Réseaux Divers) :

- NF DTU 60.1 : Plomberie sanitaire pour bâtiments (Raccordements intérieurs) ;
- Fascicule 70 (CCTG) : Canalisations d'assainissement (Eaux usées et eaux pluviales) ;
- Fascicule 71 : Canalisations de transport d'eau potable ;
- Fascicule 72 : Canalisations de gaz ;
- Fascicule 74 : Réseaux de chaleur ;
- NF DTU 64.1 : Ouvrages d'assainissement hors voirie ;
- Guide technique SETRA / Cerema : Conception des chaussées et voiries urbaines ;
- NF P 98-312 à 315 : Exécution des couches de forme, de fondation, de base et de roulement.

Prescriptions complémentaires :

- Les règles professionnelles de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et du BTP ;
- Les Avis Techniques (ATEC), ATEx ou DTA des procédés mis en œuvre ;
- Les certificats de qualité des matériaux (Béton prêt à l'emploi, enrobés, tuyaux, aciers) ;
- Les pièces écrites et graphiques du marché ;
- Les plans architecturaux, de structure, de réseaux et VRD du projet ;
- Le rapport d'étude géotechnique fourni par la Maîtrise d'Œuvre ;
- Les notes de calcul (béton armé, stabilité des talus, dimensionnement des réseaux) établies par l'entreprise et soumises à l'approbation de la Maîtrise d'Œuvre avant exécution.

L'entreprise devra vérifier la compatibilité de ses ouvrages avec les supports existants, la nature du sol (rapport géotechnique), la présence de réseaux enterrés (DT-DICT) et prendre en compte l'ensemble des contraintes de mise en œuvre, de sécurité (étaiement, blindage des fouilles), de stabilité, de maintenance et d'exploitation de l'ouvrage. Elle devra notamment assurer l'étanchéité des ouvrages enterrés et la pérennité des raccordements aux réseaux publics

1.2.4 Visites de site obligatoire

Visite de site obligatoire

Les informations données dans le présent CCTP, concernant l'existant et l'environnement du projet, sont fournies à titre indicatif ; il conviendra à chaque candidat de valider ces éléments pour garantir la bonne exécution de la prestation. À cet effet, une visite de site obligatoire sera organisée suivant les stipulations du règlement de consultation. Les candidats devront apprécier, au cours de la visite des sites tertiaires, la nature des prestations à exécuter, l'environnement et les conditions spécifiques de réalisation. Toutes les difficultés que le titulaire est susceptible de rencontrer lors de l'exécution des prestations seront réputées être connues et ne pourront donner lieu à aucune plus-value. Une attestation de visite sera remise à chaque candidat lors de la visite. Elle devra être présente dans la réponse du candidat.

2 DESCRIPTIF DES OUVRAGES

2.1 INSTALLATION DE CHANTIER

2.1.1 Planning et études d'exécution

Avant tout démarrage des travaux, l'entreprise devra transmettre un planning prévisionnel détaillé sur une période de trois semaines. Ce document devra être mis à jour et réactualisé toutes les trois semaines tout au long du chantier.

Le planning sera établi en concertation avec :

- L'Architecte ;
- Le Maître d'Ouvrage ;
- Le CSPS ;
- L'entreprise titulaire du lot « Façades », responsable des moyens de levage ;
- Autres, si nécessaire.

Le planning devra impérativement préciser la méthodologie de dépose retenue par l'entreprise. Celle-ci devra intégrer les contraintes spécifiques liées à l'occupation du site, les travaux se déroulant en site occupé pendant toute la durée de l'intervention. L'entreprise devra donc organiser ses phases de travail pour garantir la sécurité des usagers, minimiser les nuisances (bruit, poussière, accès) et garantir le clos et couvert du site. L'entreprise devra également transmettre pour validation à l'architecte et au bureau de contrôle les plans d'exécution et notes de calcul, fiches techniques demandées, notamment pour les prestations suivantes :

- Dallage extérieur
- Dallage intérieur
- Ouverture de baies
- Démolitions des édicules et attiques

Localisation : Ensemble des travaux

2.2 DÉMOLITION

Installation de chantier et sécurisation Avant tout démarrage des travaux, l'entreprise devra assurer la mise en sécurité de la zone par l'installation d'une clôture périmétrique réglementaire. Un état des lieux contradictoire sera établi. L'entreprise procédera aux vérifications nécessaires auprès du coordonnateur ou du titulaire du lot concerné concernant la consignation des réseaux et identifiera précisément le passage des réseaux attenants.

Gestion des déchets et évacuation La logistique de collecte (bennes inertes) est assurée par le lot 03 Façades, mais le présent lot reste seul responsable de ses déblais de démolition (béton, maçonnerie) jusqu'à leur traitement final. L'entreprise doit garantir l'absence de tout corps étranger dans les bennes inertes et fournir les BSD et attestations de recyclage correspondants. Le paiement du décompte final est conditionné à la remise de ces justificatifs prouvant l'élimination conforme de la totalité des gravats produits.

Réemploi Les éléments réemployables seront transmis à la société MAS RÉEMPLOI (ou tout centre équivalent agréé). Coordonnées plateforme : MAS RÉEMPLOI, 56 Avenue du Marché Gare, 34070 Montpellier. Contact : Clovis Denoual – 07 44 41 32 02 - horaires : du mardi au vendredi 10h-12h30 / 14h-17h.

Nota : Il est strictement interdit de laisser le bâtiment à l'air libre durant la nuit (y compris week-end). L'entreprise devra impérativement procéder à la mise hors d'eau et hors d'air provisoire de la zone d'intervention avant chaque fin de journée, quel que soit l'avancement des travaux.

2.2.1 Édicule d'entrée

L'entreprise aura à sa charge, toutes sujétions comprises, la démolition et l'évacuation des éléments suivants :

- Bardage métallique (y compris isolants)
- L'ensemble des ouvrants associés
- Démolition de façade en béton aggloméré
- Doublage en plâtre (y compris isolants)
- Démolition de plancher béton RDC et de son support de sol
- Démolition de plancher béton R+1 et de son support de sol
- Démolition de plancher béton toiture et de son complexe d'étanchéité

Points de vigilance et protections : Le clos, le couvert et l'étanchéité doivent être conservés en permanence, en coordination avec le lot Façades 03. L'accès étant direct, la pose d'un filet de protection est impérative pour la sécurité des usagers, complétée si besoin par les mesures du CSPS. La démolition suivra strictement le planning et le phasage transmis.

Localisation : édicule d'entrée, suivant plans architectes.

2.2.2 Édicule terrasse

L'entreprise aura à sa charge, toutes sujétions comprises, la démolition et l'évacuation des éléments suivants :

- Bardage métallique (y compris isolants)
- L'ensemble des ouvrants associés
- Démolition de façade en béton
- Doublage en plâtre (y compris isolants)
- Démolition de plancher béton toiture et de son complexe d'étanchéité
-

Points de vigilance et protections : L'étanchéité, le clos et couvert doivent être conservés en permanence, en coordination avec les lots Façades 03 et Étanchéité 02. La démolition s'effectuera strictement selon le planning et le phasage transmis.

Localisation : édicule terrasse, suivant plans architectes.

2.2.3 Mur Rideau patio

L'entreprise aura à sa charge, toutes sujétions comprises, la démolition et l'évacuation des éléments suivants :

- L'ensemble des ouvrants associés (châssis vitrés)
- Dépose des ossatures métalliques
- Dépose des éléments de fixation par scie ou autres outils adaptés

Points de vigilance et protections : L'entreprise doit garantir le maintien du clos et couvert et préserver l'intégrité de l'étanchéité existante et de la couvertine ; toute détérioration sera réparée à ses frais. La dépose de la couvertine incombe exclusivement au lot Façades 03, à coordonner préalablement ou simultanément selon le planning. La démolition s'effectuera en strict respect du phasage transmis, conjointement avec la maîtrise d'ouvrage.

Localisation : Mur rideaux Patio, suivant plans architectes.

2.2.4 Mur Rideau entrée

L'entreprise aura à sa charge, toutes sujétions comprises, la démolition et l'évacuation des éléments suivants :

- L'ensemble des ouvrants associés (châssis vitrés)
- Dépose des ossatures métalliques
- Dépose des éléments de fixation par scie ou autres outils adaptés

Points de vigilance et protections : L'entreprise garantit le maintien du clos et couvert et l'intégrité de l'étanchéité existante et de la couvertine ; toute détérioration sera réparée à ses frais. La dépose de la couvertine incombe exclusivement au lot Façades 03, à coordonner selon le planning avant toute intervention. La démolition s'effectuera en strict respect du phasage transmis, conjointement avec la maîtrise d'ouvrage.

Localisation : Mur rideau entrée - bâtiment A - suivant plans architectes.

2.2.5 Attique Bâtiment B

L'entreprise aura à sa charge, toutes sujétions comprises, la démolition et l'évacuation des éléments suivants :

- Bardage métallique simple peau (y compris isolants)
- Ensemble du complexe de façades de l'attique (fixations, ossature, isolant, placo, plâtre...)
- L'ensemble des ouvrants associés
- Doublage en plâtre (y compris isolants)
- Démolition de la casquette en béton

Points de vigilance et protections : Maintien du clos et couvert. L'étanchéité du bâtiment doit être conservée en permanence durant le chantier, en coordination avec le lot Façades 03. La démolition s'effectuera strictement selon le phasage transmis, conjointement avec la maîtrise d'ouvrage.

Localisation : Attique bâtiment B, suivant plan de localisation architecte.

2.3 OUVERTURES EN FACADES

2.3.1 Fenêtre

Ce poste comprend l'ensemble des prestations nécessaires à la création d'une nouvelle ouverture destinée à la pose d'une fenêtre selon les dimensions indiquées sur les plans de l'architecte. Les ouvertures sont réalisées dans des murs en maçonnerie. La structure étant de type poteaux-poutres, le mur est considéré comme un élément de remplissage. Néanmoins, ce point devra être vérifié.

Les dimensions sont les suivantes (suivant plans) :

- Ouverture 01 : Hauteur 170 cm / Largeur 270 cm
- Ouverture 02 : Hauteur 120 cm / Largeur 90 cm

La prestation comprend :

- Élaboration et transmission d'une note méthodologique détaillée à l'architecte
- Plans d'exécution et note de calcul pour le bureau de contrôle
- Marquage en façade de l'ouverture projetée, avant toute découpe
- Mise en sécurité de la zone d'intervention (balisage, protection des chutes)
- Découpe précise de l'ouverture à la scie diamantée
- Le traitement et l'évacuation des éléments liés tels que le doublage intérieur
- Protection de la zone de bureau par tout moyen adapté (contre les poussières)
- Reprise et préparation des supports : réalisation de l'appui de fenêtre
- Mise en sécurité provisoire de l'ouverture dans l'attente de la pose de la menuiserie par le lot Façades. Cette protection devra garantir la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment jusqu'à l'intervention du menuisier (lot 04)

Nota : Toutes les sujétions liées à la coordination avec les lots « Menuiseries/Façades » pour la prise de cotes finales et la pose ultérieure sont incluses dans ce poste.

Localisation : édicule terrasse - suivant plans architecte - local technique - R+1 - bâtiment B. Ouverture 01 et ouverture 02 matérialisées sur les plans des architectes.

2.3.2 Portes-fenêtres

Ce poste comprend l'ensemble des prestations nécessaires à la modification d'une ouverture existante en vue de la pose d'une porte-fenêtre, conformément aux dimensions indiquées sur les plans de l'architecte.

Il inclut :

- La dépose à la scie diamantée d'un mur de façade béton existant, en imposte.
- La dépose de l'allège en béton existante, située dans le prolongement des ouvertures actuelles.
- Le traitement et l'évacuation des éléments liés tels que le doublage intérieur.

Les dimensions des ouvertures sont les suivantes :

- Hauteur : 212 cm
- Largeur : 90 cm

La prestation comprend, pour validation :

- Élaboration et transmission d'une note méthodologique détaillée à l'architecte.
- Marquage en façade de l'ouverture projetée, avant toute découpe.
- Mise en sécurité de la zone d'intervention (balisage, protection des chutes).
- Protection de la zone intérieure par tout moyen adapté (contre les poussières).
- Reprise et préparation des supports : tableau.
- La fourniture et la pose du seuil fini en béton préfabriqué sont incluses au poste 2.5.2.
- Mise en sécurité provisoire de l'ouverture dans l'attente de la pose de la menuiserie par le lot façades. Cette protection devra garantir la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment jusqu'à l'intervention du menuisier.

Nota : Toutes les sujétions liées à la coordination avec les lots 04 Menuiserie / 03 Façades / 02 Étanchéité pour la prise de cotes finales et la pose ultérieure sont incluses dans ce poste.

Localisation : édicule terrasse - suivant plans architecte - local technique - R+1 - bâtiment A.

2.3.3 Hall d'entrée

Ce poste comprend la réalisation de nouvelles ouvertures par sciage au diamant dans la façade existante en béton (type mur-rideau ou voile béton). La prestation inclut les déposes partielles (impostes, allèges), les reprises de charges nécessaires, le traitement des doublages intérieurs, l'évacuation des gravats et la mise en sécurité provisoire des ouvertures jusqu'à la pose des menuiseries.

Il inclut :

- La dépose à la scie diamantée d'un mur de façade rideau béton existant, en imposte.
- La dépose de l'allège d'un mur rideau en béton, située dans le prolongement des ouvertures actuelles.
- Le traitement et l'évacuation des éléments liés tels que le doublage intérieur.

1 - Ouverture pour Porte du Hall x1 Les dimensions des ouvertures sont les suivantes :

- Hauteur : 301 cm
- Largeur : 291 cm

2 - Ouvertures pour Fenêtres (FF03) x3 Les dimensions des ouvertures sont les suivantes :

- Hauteur : 205 cm
- Largeur : 90 cm

La prestation comprend, pour validation :

- Élaboration et transmission d'une note méthodologique détaillée à l'architecte.
- Marquage en façade de l'ouverture projetée, avant toute découpe.
- Mise en sécurité de la zone d'intervention (balisage, protection des chutes).
- Protection de la zone intérieure par tout moyen adapté (contre les poussières).
- Reprise et préparation des supports : tableau.
- La fourniture et la pose du seuil fini en béton préfabriqué sont incluses au poste 2.5.2.
- Réservation pour le lot CFO CFA.
- Mise en sécurité provisoire de l'ouverture dans l'attente de la pose de la menuiserie par le lot 03 façades. Cette protection devra garantir la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment jusqu'à l'intervention du menuisier.

Nota : Toutes les sujétions liées à la coordination avec les lots 04 Menuiserie / 03 Façades / 02 Étanchéité pour la prise de cotes finales et la pose ultérieure sont incluses dans ce poste.

Localisation : Hall d'entrée.

2.4 OUVRAGES BÉTONS

2.4.1 Petite maçonnerie

Fourniture et pose de blocs de béton destinés à la réalisation de reprises ponctuelles de maçonnerie, notamment :

- Reconstruction ou rehausse d'acrotères ;
- Mur de soubassement pour structure bois (arase de départ pour MOB) ;
- Rebouchage d'ouvertures existantes.

La prestation inclut la préparation des supports, la pose au mortier adapté, le cas échéant la mise en place d'armatures de liaison (chaînages) pour assurer la stabilité de l'ouvrage, et les finitions nécessaires pour l'intégration avec les ouvrages existants. Les acrotères seront conformes aux prescriptions du DTU 20.12 (joints, ferraillage,...).

Localisation : suivant plan architecte

- Base angles bâtiment A (arase de départ) ;
- Acrotère terrasse - local technique ;
- Base mur rideau (arase de départ) ;

- Hall d'entrée ;
- Porte de l'ancien local technique ;
- Supports arrondis pour le passage des réseaux au niveau de l'entrée (ancien édicule d'entrée).

2.4.2 Béton désactivé

L'entreprise aura à sa charge la fourniture et la mise en œuvre d'un dallage en béton désactivé, réalisé dans la continuité de l'existant, afin de sécuriser et structurer l'accès à la zone d'entrée.

La prestation comprend :

Préparation du support :

- Nettoyage et préparation rigoureuse du fond de forme.
- Mise en place d'un film de désolidarisation et d'étanchéité sous le béton, avec recouvrements.
- Fourniture et coulage du béton désactivé.
- Dosage et granulats au choix de l'architecte.
- Traitement de surface par désactivant chimique et lavage à l'eau pour révéler les granulats.
- Réalisation des joints de fractionnement par sciage pour maîtriser la fissuration.
- Fourniture et pose de bordures formant chasse-roue PMR selon choix de l'architecte.
- Réalisation de pentes dirigées vers les caniveaux de récupération des eaux pluviales.
- Raccord aux accès existants.

Conformité PMR : L'ensemble des ouvrages sera strictement conforme aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) en vigueur (pentes maximales, ressauts, nature du sol antidérapant).

Dossiers de validation : Avant tout démarrage des travaux et toute commande de matériaux, l'entreprise devra soumettre pour validation à l'architecte et au bureau de contrôle les documents suivants :

- Les plans d'exécution détaillés.
- Les notes de calcul de structure.
- Les fiches techniques des matériaux et les certificats de conformité.

Localisation : suivant plan architecte - suivant rapport ingénieur et géotechnicien - entrée HALL - issue de secours.

2.4.3 Dalles béton

L'entreprise aura à sa charge la fourniture et la mise en œuvre d'une dalle en béton armé destinée à servir de support de sol pour le local bureaux, située aux angles du bâtiment A.
La conception et l'exécution de cet ouvrage seront conformes aux prescriptions techniques émises par le bureau d'études Ginger, incluant notamment :

- Le rapport d'étude de sol (géotechnicien Ginger)
- La note de calcul de structure (bureau d'études structure Ginger)
- Les exigences de performance thermique (thermicien Durand).

La dalle sera désolidarisée des ouvrages existants (murs, fondations, autres dalles) par la mise en place de joints de désolidarisation périmétriques. Elle n'aura aucun rôle de contreventement ou de reprise de charges structurelles du bâtiment. La prestation comprend la fourniture et la pose d'une isolation thermique, épaisseur 6,8 cm et R = 3,1 sous dalle (de type polyuréthane TMS - Soprema ou techniquement équivalent selon étude thermique), posée sur un film de désolidarisation, avec traitement des ponts thermiques périphériques.
La prestation comprend :

- Préparation et compactage du fond de forme ;
- Dépose des supports existants (si nécessaire) ;
- Mise en place du film polyéthylène et de l'isolant ;
- Ferraillage selon plans d'exécution ;
- Coulage du béton, vibration et finition de surface ;
- Réalisation des joints de désolidarisation.

Validation : Un plan d'exécution détaillé (incluant le détail des joints de désolidarisation et la coupe de l'isolant) sera soumis à la validation de l'architecte et du bureau de contrôle avant toute commande de béton.

Localisation : suivant plan architecte - suivant rapport ingénieur et géotechnicien - suivant études thermiques - angles bâtiment A.

2.4.4 Massif Escalier

L'entreprise aura à sa charge la fourniture et la réalisation d'un massif en béton armé destiné à supporter l'escalier, conformément aux prescriptions techniques définies dans :

- L'étude géotechnique (nature du sol, portance, risque de tassement)
- La note de calcul de structure (dimensions, ferraillage, classe de béton)

La prestation comprend :

- Excavation aux dimensions requises ;
- Compactage du fond de fouille ;
- Fourniture et pose des armatures selon les plans d'exécution ;
- Coulage du béton (dosage et résistance conformes à la note de calcul) ;
- Mise en place des réservations ou inserts nécessaires à la fixation de l'escalier ;
- Arasement soigné du massif pour assurer un appui plan ;
- Protection et cure du béton jusqu'à obtention de la résistance requise ;
- Peinture de finition au choix de l'architecte.

Validation préalable : Un plan d'exécution détaillé du massif sera soumis pour validation à l'architecte et au bureau de contrôle avant tout démarrage des travaux de terrassement.

Localisation : suivant plan architecte - suivant rapport ingénieur et géotechnicien - escalier d'accès terrasse.

2.5 PIED DE FACADE

2.5.1 Caniveaux

L'entreprise aura à sa charge la fourniture et la pose de caniveaux en béton équipés de grilles de finition en inox, dimensionnés pour assurer l'évacuation efficace des eaux pluviales au droit des portes. Les ouvrages seront strictement conformes aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) en vigueur. Les grilles devront présenter des mailles ou fentes adaptées (largeur ≤ 2 cm) pour ne pas constituer un obstacle à la circulation des personnes à mobilité réduite ou des fauteuils roulants, tout en garantissant la sécurité des usagers.
Localisation principale :

- Accès au hall d'entrée ;
- Issues de secours ;
- Et tout autre point singulier identifié sur les plans.

Le présent poste comprend :

- Calcul hydraulique de la section des caniveaux et de la capacité d'évacuation ;
- Vérification de la compatibilité avec les pentes existantes et les réseaux d'évacuation ;
- Fourniture des éléments de caniveaux et des grilles de finition en inox adaptées au trafic ;
- Terrassement, réalisation du lit de pose et calage des éléments ;
- Réalisation des massifs en béton de calage et des raccordements étanches ;
- Raccordement hydraulique au réseau d'eaux pluviales existant ou créé ;
- Mise en service, tests d'écoulement et nettoyage final de l'installation ;
- Protection des grilles pendant la durée du chantier (retrait en fin de travaux).

Nota : L'entreprise devra veiller à la parfaite continuité des pentes entre le revêtement de sol adjacent et la grille du caniveau pour éviter tout ressaut supérieur à 2 cm (exigence PMR). Les grilles inox devront être de qualité adaptée à l'environnement (inox 304 ou 316 selon exposition) pour éviter toute corrosion prématurée.

Localisation : suivant plan architecte - au droit de l'entrée du bâtiment et de l'issue de secours.

2.5.2 Seuils béton

L'entreprise aura à sa charge la fourniture et la pose de seuils en béton préfabriqué au droit de l'ensemble des portes-fenêtres modifiées dans le cadre du projet.

Les ouvrages seront strictement conformes aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) en vigueur. Ils devront garantir un passage de plain-pied avec un ressaut maximal de 2 cm, idéalement traité par un chanfrein ou une pente douce pour faciliter le franchissement.

Localisation :

- Accès au hall d'entrée ;
- Issues de secours ;
- Portes-fenêtres donnant sur la terrasse ;
- Portes-fenêtres donnant sur les patios.

La prestation comprend :

- Relevés précis des largeurs de baies et des niveaux finis pour chaque ouverture ;
- Soumission d'une fiche technique à l'architecte pour validation ;
- Fourniture d'éléments préfabriqués sur mesure ;
- Préparation du support et mise en œuvre d'un lit de pose au mortier adapté ;
- Calage précis pour assurer l'étanchéité à l'air et à l'eau à la jonction avec le dormant ;
- Traitement des joints périphériques par un mastic souple et étanche ;
- Réalisation des raccords avec les revêtements de sol intérieurs (carrelage) ;
- Mise en œuvre de la pente d'écoulement extérieure ;
- Chanfreinage ou arrondi des arêtes supérieures pour éviter les risques de trébuchement.

L'entreprise garantira la parfaite étanchéité de la liaison seuil/menuiserie. Tout défaut d'étanchéité constaté après mise en eau ou intempéries sera repris immédiatement à ses frais.

Nota : Attention aux doublons avec les autres postes. Coordination nécessaire avec le lot menuiseries (04) - intervention après dépose de la menuiserie existante.

Localisation : suivant plan architecte - au droit des entrées et portes-fenêtres.

2.6 FLOCAGE

2.6.1 Plancher haut parking

L'entreprise aura à sa charge la fourniture et la mise en œuvre d'un isolant thermique projeté (de type Knauf JetSpray ou produit techniquement équivalent disposant d'un avis technique en cours de validité) sur le complexe d'isolation existant.

La prestation comprend :

- Surépaisseur de 7 cm à projeter sur l'existant, complexe total 10,5 cm $R \geq 3$ m^2.K/W ;
- La mise en œuvre devra garantir une continuité thermique parfaite avec l'isolation de la façade ;
- L'exécution sera réalisée strictement selon les prescriptions de l'avis technique du matériau et les règles de l'art (DTU).

Points de vigilance et protections : Avant toute projection, l'entreprise devra procéder à la protection rigoureuse des équipements suivants, qui ne seront pas déposés, sauf impératif technique :

- Luminaires et éclairages de sécurité ;
- Chemins de câbles et réseaux électriques ;
- Systèmes d'évacuation des eaux (gaines, tuyauteries) ;
- Caméras de vidéosurveillance et détecteurs incendie (lot 08 CFO/CFA) ;
- Conformité à la réglementation incendie (CF).

Toute détérioration de ces équipements par la projection sera réparée aux frais de l'entreprise.

Nettoyage et remise en état :

- Le parking sera intégralement nettoyé en fin d'intervention (aspiration des chutes, dépoussiérage des surfaces, évacuation des déchets).

Validation préalable : L'entreprise soumettra à l'architecte la fiche technique du produit proposé, l'avis technique, ainsi qu'une note méthodologique détaillant les dispositifs de protection des équipements existants avant le démarrage des travaux.

Localisation : parking du bâtiment B.